



# **Diplôme d'État d'Éducateur de Jeunes Enfants**

**Formation Diplômante de niveau III**

---

**IRIS - Institut de Ressources en Intervention Sociale**

6 bis rue Denis Papin - 92600 Asnières-sur-Seine

Tél : 01.47.90.62.85 – Fax : 01.47.90.19.76 - .Email : [formation@institut-iris.fr](mailto:formation@institut-iris.fr) - Site Internet : [www.institut-iris.fr](http://www.institut-iris.fr)

Siret : 449 941 087 00032 – APE : 8559A - Association Loi de 1901 déclarée en préfecture sous le n° 09202028115

# SOMMAIRE

<b>La profession d'Éducateur de Jeunes Enfants</b>	<b>3</b>
<b>Conditions d'accès à la formation</b>	<b>4</b>
<b>Public Concerné</b>	<b>4</b>
<b>Modalités d'accès à la formation</b>	<b>5</b>
<b>Durée de la formation</b>	<b>5</b>
<b>TABLEAU D'ALLÈGEMENT POSSIBLE ET DE DISPENSE DE DOMAINE DE FORMATION</b>	<b>7</b>
<b>Programme de la formation</b>	<b>9</b>
<b>Mode de Validation</b>	<b>10</b>
<b>Tarifs :</b>	<b>10</b>

# DIPLOME D'ETAT D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS

## Diplôme de niveau III délivré par la DRASS

Inscrit au RNCP et régit par les textes officiels suivants :

- Décret n° 2005-1375 du 3 novembre 2005 au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants
- Arrêté du 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants

### La profession d'Éducateur de Jeunes Enfants

L'éducateur de jeunes enfants est un travailleur social spécialiste de la petite enfance. Il accueille et accompagne des jeunes enfants et leurs familles dans les différents établissements et services pouvant les recevoir. Il exerce une fonction éducative auprès des jeunes enfants qui lui sont confiés.

L'E.J.E. travaille au sein d'une équipe pluri-professionnelle en lien avec d'autres acteurs : sociaux, médico-sociaux, économiques...

L'E.J.E. exerce ses fonctions dans le secteur sanitaire, le secteur médico-social, le secteur de l'assistance éducative, le secteur loisir, culturel et de l'animation, le secteur de l'éducation et tout endroit accueillant potentiellement des jeunes enfants.

Les missions qui lui sont confiées sont en constante mutation du fait des évolutions sociales, mais aussi du fait des politiques nationales et locales qui jouent un rôle fondamental dans la mise en place des structures où il travaille.

Les domaines de compétence de l'E.J.E. se déclinent suivant 4 axes :

- l'accueil et l'accompagnement du jeune enfant et de sa famille ;
- l'action éducative auprès du jeune enfant ;
- la communication professionnelle ;
- les dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales.

---

#### IRIS - Institut de Ressources en Intervention Sociale

6 bis rue Denis Papin - 92600 Asnières-sur-Seine

Tél : 01.47.90.62.85 – Fax : 01.47.90.19.76 - .Email : [formation@institut-iris.fr](mailto:formation@institut-iris.fr) - Site Internet : [www.institut-iris.fr](http://www.institut-iris.fr)

Siret : 449 941 087 00032 – APE : 8559A - Association Loi de 1901 déclarée en préfecture sous le n° 09202028115

## Conditions d'accès à la formation

La formation d'Éducateur de Jeunes Enfants est ouverte aux candidats remplissant une des conditions suivantes :

- ✿ être titulaire du baccalauréat ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- ✿ être titulaire de l'un des titres admis réglementairement en dispense du baccalauréat pour la poursuite des études dans les universités ;
- ✿ être titulaire du diplôme d'accès aux études universitaires ou justifier de sa possession lors de l'entrée en formation ;
- ✿ être titulaire d'un diplôme au moins de niveau IV, délivré par l'État et visé à l'article L. 451-1 du code de l'action sociale et des familles;
- ✿ être titulaire d'un diplôme du secteur paramédical délivré par l'État, homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles à un niveau au moins égal au niveau IV de la convention interministérielle des niveaux de formation ;
- ✿ avoir passé avec succès les épreuves de l'examen de niveau défini par l'arrêté du 11 septembre 1995
- ✿ être titulaire du diplôme professionnel d'auxiliaire de puériculture, du certificat d'aptitude professionnelle « petite enfance », du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale et justifier de trois ans d'expérience dans le champ de la petite enfance

## Public Concerné

Auxiliaire de puériculture, titulaire du CAP « petite enfance », du certificat d'aptitude aux fonctions d'aide médico-psychologique ou du diplôme d'État d'auxiliaire de vie sociale justifiant de trois ans d'expérience dans le champ de la petite enfance ainsi que toutes les autres personnes répondant aux exigences définies dans les textes officiels suivants :

- ↳ Décret n° 2005-1375 du 3 novembre 2005
- ↳ Arrêté du 16 novembre 2005 relatif au diplôme d'État d'éducateur de jeunes enfants  
NOR : SOCA0524138A

## Modalités d'accès à la formation

Dans un premier temps les candidats doivent solliciter le dossier d'inscription, puis le renvoyer accompagné des pièces justificatives (diplôme, expérience, ...), et d'une lettre explicitant et motivant leur projet de formation.

Pour être déclaré admis à l'entrée en formation d'Éducateur de Jeunes Enfants les candidats devront avoir réussi :



suivantes:

les épreuves

- ↪ Une épreuve écrite
- ↪ Une épreuve orale (sous réserve de succès à l'épreuve écrite)

Ces épreuves sont mentionnées dans le D. 451-48 du code de l'action sociale et des familles l'épreuve écrite d'admissibilité permet de vérifier les capacités d'analyse, de synthèse et les aptitudes à l'expression écrite du candidat.

L'épreuve orale d'admission est destinée à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession compte tenu des publics pris en charge et du contexte de l'intervention ainsi que son adhésion au projet pédagogique de l'établissement.

La commission d'admission, composée du directeur de l'établissement de formation ou de son représentant, du responsable de la formation d'éducateur de jeunes enfants et d'un professionnel, cadre d'un établissement ou service d'accueil de jeunes enfants, arrête la liste des candidats admis à suivre la formation.



transmis le dossier administratif complet, composé :

avoir

- ↪ Des éléments demandés lors de l'inscription initiale
- ↪ De l'attestation de l'AFPS (Attestation de Formation aux Premiers Secours) ou PSC 1 (Prévention et Secours Civique de niveau 1)
- ↪ Des justificatifs des Obligations vaccinale en cours : BCG, hépatite B, DT-polio, tels que stipulés dans l'Arrêté du 15 mars 1991 modifié par l'arrêté du 29 mars 2005. et dans les Article R. 3112-1, 3112-2 et 4 du CSP
- ↪ De l'acquittement des frais de scolarité.

## Durée de la formation

La formation préparant au DE-EJE est organisée de 1 500 heures d'enseignements théoriques et de 2 100 heures de formation pratique.

Les candidats possédants un diplôme en travail social de niveau III seront dispensés des cours et de la certification relatifs aux domaines de formation 3 et 4.

---

### IRIS - Institut de Ressources en Intervention Sociale

6 bis rue Denis Papin - 92600 Asnières-sur-Seine  
Tél : 01.47.90.62.85 – Fax : 01.47.90.19.76 - .Email : formation@institut-iris.fr - Site Internet : [www.institut-iris.fr](http://www.institut-iris.fr)  
Siret : 449 941 087 00032 – APE : 8559A - Association Loi de 1901 déclarée en préfecture sous le n° 09202028115

Pour toutes autres dispenses et allègements voir le tableau récapitulatif ci-joint :

---

**IRIS - Institut de Ressources en Intervention Sociale**

6 bis rue Denis Papin - 92600 Asnières-sur-Seine  
Tél : 01.47.90.62.85 – Fax : 01.47.90.19.76 - .Email : [formation@institut-iris.fr](mailto:formation@institut-iris.fr) - Site Internet : [www.institut-iris.fr](http://www.institut-iris.fr)  
Siret : 449 941 087 00032 – APE : 8559A - Association Loi de 1901 déclarée en préfecture sous le n° 09202028115

## TABLEAU D'ALLÈGEMENT POSSIBLE ET DE DISPENSE DE DOMAINE DE FORMATION

<b>DIPLÔMES DÉTENUS par le candidat/domaines de formation</b>	<b>DIPLÔME D'ÉTAT d'assistant de service social</b>	<b>DIPLÔME de conseiller en économie sociale familiale</b>	<b>DIPLÔME D'ÉTAT d'éducateur spécialisé</b>	<b>DIPLÔME D'ÉTAT d'éducateur technique spécialisé</b>	<b>DIPLÔME D'ÉTAT relatif aux fonctions d'animation</b>
DF 1 : accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille.	Allègement	Allègement	Allègement		
DF 2 : action éducative en direction du jeune enfant.	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement	Allègement
DF 3 : communication Professionnelle.	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense
DF 4 : dynamiques institutionnelles, interinstitutionnelles et partenariales.	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense	Dispense

La dispense d'un domaine de formation entraîne la validation du domaine de compétence correspondant et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant.

### IRIS - Institut de Ressources en Intervention Sociale

6 bis rue Denis Papin - 92600 Asnières-sur-Seine

Tél : 01.47.90.62.85 – Fax : 01.47.90.19.76 - .Email : [formation@institut-iris.fr](mailto:formation@institut-iris.fr) - Site Internet : [www.institut-iris.fr](http://www.institut-iris.fr)  
Siret : 449 941 087 00032 – APE : 8559A - Association Loi de 1901 déclarée en préfecture sous le n° 09202028115

---

**IRIS - Institut de Ressources en Intervention Sociale**

6 bis rue Denis Papin - 92600 Asnières-sur-Seine

Tél : 01.47.90.62.85 – Fax : 01.47.90.19.76 - .Email : [formation@institut-iris.fr](mailto:formation@institut-iris.fr) - Site Internet : [www.institut-iris.fr](http://www.institut-iris.fr)

Siret : 449 941 087 00032 – APE : 8559A - Association Loi de 1901 déclarée en préfecture sous le n° 09202028115

## Programme de la formation

La formation théorique d'une durée de 1 500 heures. Elle est construite à partir des quatre domaines de compétences et comprend quatre domaines de formation :

- ✿ DF1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille : 400 heures
- ✿ DF2 : Action éducative en direction du jeune enfant : 600 heures.
- ✿ DF3 : Communication professionnelle : 250 heures.
- ✿ DF4 : Dynamiques institutionnelles, inter-institutionnelles et partenariales : 250 heures

### *ET*

D'une formation pratique de 15 mois qui se déroule sous la forme de quatre stages d'une durée totale cumulée de 68 semaines (2 100 heures).

- ✿ DF1 : Accueil et accompagnement du jeune enfant et de sa famille un stage de 32 semaines.
- ✿ DF2 : Action éducative en direction du jeune enfant deux stages d'une durée de 10 semaines chacun.
- ✿ DF3 : Communication professionnelle un stage d'une durée de 10 semaines
- ✿ DF4 : Dynamiques institutionnelles, inter-institutionnelles et partenariales un stage d'une durée de 6 semaines.

La répartition détaillée des stages pratique se trouve dans l'article 6 de l'arrêté du 16 novembre 2005. La formation en alternance vise l'acquisition de compétences professionnelles prenant appui sur :

- ↪ la connaissance des politiques sociales, du contexte et des structures de l'action sociale, des missions du travail social et de ses différents acteurs,
- ↪ la compréhension des besoins évolutifs des familles,
- ↪ l'acquisition de méthodologies de construction de projets d'interventions socio-éducatives et d'accompagnement des enfants et des familles,
- ↪ l'acquisition et l'intégration d'un ensemble de connaissances sur l'enfant et son environnement,
- ↪ la connaissance de soi pour développer :
  - sa capacité à analyser sa pratique et son implication professionnelle,
  - sa capacité d'adaptation - sa capacité à ajuster les réponses aux besoins et aux demandes de chaque enfant et de sa famille –
  - sa capacité à travailler en équipe et en partenariat,
- ↪ des acquisitions techniques pertinentes et adaptées aux jeunes enfants (activités de découverte, d'éveil artistique, culturel ...),
- ↪ - des acquisitions de techniques d'animation de groupe

## Mode de Validation

La formation EJE est sanctionnée par l'obtention d'un diplôme d'État délivré par la DRASS. L'examen est constitué de 2 épreuves pour chacun des quatre domaines de formation :

Deux épreuves sont organisées pour chacun des Domaines de formation :

- une par la DRASS en centre d'examen
- une autre en contrôle continu par le centre de Formation

Les épreuves organisées valident les Domaines de Compétences (DC) associées aux Domaines de Formation (DF)

Épreuves de certification	DC1	DC2	DC3	DC4
Centre de formation	Contrôle continu. <i>coefficient 2 :</i>	Dossier « 15 pages » <i>coefficient 2</i>	Contrôle continu <i>coefficient 2</i>	Note de contrôle continu <i>coefficient 2</i>
DRASS	<b>Mémoire :</b> Écrit <i>coefficient 2</i> Oral <i>coefficient 2</i>	ORAL <i>coefficient 4</i>	Ecrit <i>coefficient 4</i>	Ecrit <i>coefficient 4</i>

Chacune des épreuves est notée sur 20 et assorti d'un coefficient. La note finale du domaine de certification est donc la moyenne de ces deux épreuves, ramenée à une note sur 20. Le candidat est réputé avoir validé le domaine si cette moyenne pondérée est supérieure ou égale à 10 sur 20. Le candidat obtient le diplôme s'il a validé les quatre domaines de certification.

Les modalités de validation de chacun des quatre domaines de certification sont présentées en annexe 2 « référentiel de certification » de l'arrêté du 16 novembre 2005 relatif à la formation d'Éducateur de Jeunes Enfants.

## Tarifs :

- ✘ Coût des sélections : écrite (50 €), orale (50 €) soit 100 €
- ✘ Coût total des 3 ans de Formation, selon le mode de prise en charge
  - Individuel 7 425 € (soit 2 475 € annuel)
  - Employeur, OPCA, ... 12 012 € (4 004 € annuel)
- ✘ Frais d'inscription administratifs annuels 30€ (soit 90 €)

---

### IRIS - Institut de Ressources en Intervention Sociale

6 bis rue Denis Papin - 92600 Asnières-sur-Seine  
Tél : 01.47.90.62.85 – Fax : 01.47.90.19.76 - Email : formation@institut-iris.fr - Site Internet : [www.institut-iris.fr](http://www.institut-iris.fr)  
Siret : 449 941 087 00032 – APE : 8559A - Association Loi de 1901 déclarée en préfecture sous le n° 09202028115